



**Organisation et coordination logistique et technique de la 45^e rencontre des agences d'urbanisme à
Saint-Omer les 9, 10, 11 octobre 2024
Cahier des charges**

1. CONTEXTE

a. Présentation de l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer

L'Agence est une association loi 1901 financée par des fonds publics. Créée le 19 décembre 1974, elle fêtera en 2024 son cinquantième anniversaire, depuis dix années elle a également la singularité d'avoir intégré l'ingénierie du label Pays d'Art et d'Histoire et d'avoir développé la participation citoyenne.

Les membres territoriaux de l'Agence sont la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ; la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, L'Etat, la région Hauts-de-France, le département du Pas-de-Calais, les chambres de commerce et d'industrie, des métiers, de l'agriculture, le Pôle Métropolitain Audomarois, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

L'Agence est :

- Un outil créé pour répondre aux enjeux partagés de développement de leurs membres
- Un outil partenarial qui rassemble les acteurs du territoire
- Un outil travaillant dans le cadre d'un programme partenarial d'activités
- Un outil technique pluridisciplinaire
- Un outil porté par une éthique de liberté et de responsabilité
- Un outil qui travaille en réseau

L'offre de service de L'Agence se décline en 3 axes :

■ Comprendre

L'Agence recueille, traite, croise et rend compréhensible les données historiques et géographiques pour éclairer les possibles, mieux anticiper et encourager l'imagination.

■ Accompagner

L'Agence facilite la conduite de projets, propose des solutions et actions pour relever les défis de la réorientation écologique : se loger, se nourrir, consommer, travailler...

■ (S') impliquer

L'Agence est un espace de dialogue et de partage pour transmettre une culture de l'aménagement et de l'urbanisme

b. Le manifeste de l'Agence

« Être précurseur, anticiper, innover, viser l'excellence pour le territoire et ses habitants »,
Raymond Senellart, Président-Fondateur de L'Agence - 1974.

Nous vivons de multiples transformations au quotidien : adaptation de nos modes de vie au changement climatique, développement numérique, renouveau culturel et citoyen... Avec et auprès de vous, relevons ces défis !

Nous sommes convaincus que collectivement - collaborateurs, membres, partenaires et habitants - nous pouvons écrire le récit d'une société désirable, respectueuse de l'environnement, qui réinvente nos villes et nos villages.

Acteur du changement et garant de l'intérêt commun, L'Agence vous accompagne avec plaisir et vous invite à de belles rencontres pour comprendre et s'impliquer dans ces trajectoires territoriales.

c. Les valeurs de l'Agence

- **Compétences** – L'Agence se compose d'une équipe pluridisciplinaire et expérimentée, capable de mettre en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire au service des habitants et de leur territoire.
- **Intelligence collaborative** – L'Agence considère les idées de chacun et œuvre en complète synergie avec ses membres et ses partenaires au développement territorial.
- **Ancrage territorial** – L'Agence est fière d'appartenir à son territoire et de contribuer à la construction de ses paysages, dynamiques urbaines, architecturales et culturelles.
- **Agilité** – L'Agence anticipe et s'adapte rapidement aux changements de son environnement, par l'évolution continue de ses processus, de son organisation et de ses méthodes de travail.
- **Transmission** – L'Agence est un espace de dialogue, d'information, de participation, et de médiation. Elle incite les citoyens à mieux comprendre leur passé pour agir aujourd'hui et s'impliquer pour demain.

d. Les engagements de l'Agence

- **Créative**, en proposant des solutions originales et innovantes aux questions qui lui sont soumises et dont elle se saisit.
- **Concrète**, en fournissant des solutions adaptées aux enjeux et à la réalité du terrain.
- **Ouverte**, en faisant preuve d'ouverture d'esprit, de bienveillance, de franchise, de transparence et de convivialité avec tous ses collaborateurs et partenaires.
- **Objective**, en s'efforçant d'agir avant tout pour l'intérêt collectif.
- **Partenariale**, en privilégiant la coopération à toutes les échelles et en tenant compte de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ses projets.

Dans le cadre de la 45^{ème} rencontre, L'Agence souhaite que l'évènement reflète les valeurs et engagements de l'association. Par ailleurs, sa convivialité est une caractéristique reconnue par ses membres et partenaires ainsi qu'au niveau du réseau national : il s'agit donc d'un axe fort de cet évènement y compris dans la recherche d'interaction entre les intervenants et le public. Dans son manifeste, l'Agence rappelle aussi les enjeux d'une société désirable et respectueuse de l'environnement. A ce titre, la volonté est de traduire dans l'organisation de l'évènement cet engagement en cherchant des solutions limitant l'impact environnemental (solution recyclable, pérenne et réutilisable, circuits courts, etc.) en ayant une démarche globale éco responsable, profitant au territoire (solicitation prioritaire de prestataires locaux et régionaux, implications des acteurs touristiques et culturels, etc.) et enrichissant humainement (montée en compétences des salariés, équilibre genre dans les prises de parole, appel à du personnel en situation de handicap pour les réceptions, etc.).

Il est attendu du prestataire d'être force de propositions pour respecter et renforcer les actions en faveur de ces engagements.

A ce titre, L'Agence prévoit de suivre et d'évaluer l'impact environnemental et notamment le bilan carbone de l'évènement, le prestataire devra donc être force de propositions dans les indicateurs qu'il sera en mesure de mettre en place et de compléter pour alimenter la partie de l'évènement qui le concernera.

La particularité du territoire vis-à-vis de l'accueil des rencontres est notamment sa taille et sa configuration. Il s'agira donc de mettre en valeur le réseau de villes moyennes ainsi que les communes rurales. De même, le dialogue territorial sera mis en avant avec l'implication de territoires voisins dans le cadre des ateliers qui seront proposés le jeudi, sur un périmètre allant du littoral de la Côte d'Opale à la Métropole Lilloise, et du Bassin minier au territoire transfrontalier avec la Belgique.

Une sensibilité culturelle est également portée au sein de cet évènement, afin de s'inscrire dans une continuité au thème de la précédente rencontre nationale, de faire écho à l'engagement du territoire dans ce domaine, et de mettre en valeur l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) au sein de l'Agence, cas unique au sein du réseau national.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans le cadre de la 45e rencontre des agences d'urbanisme, L'Agence souhaite faire appel à une agence événementielle pour assurer l'organisation et la gestion de cette rencontre nationale, notamment concernant les plénières d'ouverture, de clôture et les soirées.

L'agence événementielle aura un rôle de conseil et/ou de production sur les postes définis au présent cahier des charges.

3. PRESENTATION DE LA RENCONTRE

L'Agence est adhérente de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 51 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises et leurs 1700 salariés (<http://www.fnau.org>).

Chaque année, le réseau des agences d'urbanisme organise un colloque de dimension nationale qui regroupe entre 600 et 800 participants. La FNAU co-élabore cette manifestation en matière de contenu et de communication.

Retenue par la FNAU comme agence organisatrice, L'Agence a en charge la préparation et la tenue, sur trois jours, du mercredi 09 au vendredi 11 octobre 2024, de la 45ème édition de la rencontre nationale des agences d'urbanisme, dénommée ci-après la « Rencontre ».

L'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer est la structure organisatrice de l'évènement. La chefferie de projet est placée directement au niveau de la direction générale de l'Agence, qui s'appuie sur l'ensemble de ses collaborateurs.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), qui a retenue l'Agence pour cette rencontre nationale du réseau, co-élabore les contenus, apporte un appui méthodologique et financier, aide à la prise de contact d'acteurs nationaux et à la communication, pilote le programme des plénières.

Le Pays de Saint-Omer, périmètre d'intervention de l'Agence, est le territoire accueillant cet évènement. Il est composé de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL). Elles apportent leur soutien financier et technique. La CAPSO, qui accueillera notamment les plénières, met à disposition de l'Agence pendant 4 jours (dès le 8 octobre matin) la salle de spectacle et d'évènementiel SCENEO situé à Longuenesse dans le cadre de son partenariat public-privé.

SCENEO apportera dans le cadre de prestations supplémentaires :

- La gestion des fluides, du nettoyage et de la sécurité
- Les hôtes(ses) d'accueil et la gestion de la bagagerie

La Barcarolle, établissement public de coopération culturelle, est un pilier essentiel de la politique culturelle de l'agglomération. Ils participeront à faire des propositions et mise en contact avec des acteurs culturels en lien avec le thème de la rencontre.

La SPL Tourisme du Pays de Saint-Omer, qui a notamment en charge la promotion du territoire en tant qu'Office de Tourisme et des Congrès, est mobilisée principalement à trois niveaux :

- Relation avec les hébergeurs pour la pré-réservation et l'accueil des congressistes,
- Propositions de visites pour découvrir le territoire, qui s'inséreront dans le programme des trois jours,
- Réalisation de contenus photos et vidéo de présentation et valorisation du territoire.

Il est précisé que la SPL Tourisme ne dispose pas des outils pour mutualiser et centraliser les réservations. Un prestataire est donc prévu, en dehors de la présente mission, pour la gestion des inscriptions et présenter l'offre de réservation d'hébergements qui devra être renseignée par le congressiste après sa réservation en direct avec l'hébergeur choisi dans l'objectif de faciliter la mise en place de navettes bus entre les hébergements et les lieux de plénières et soirées de gala.

Il sera attendu du prestataire d'être vigilant à identifier les compétences mobilisables sur le territoire pouvant répondre aux besoins de l'évènement, en élargissant à l'échelle régionale pour des attentes plus spécifiques.

a. Les dates et le programme

A ce stade, les trois journées sont envisagées selon l'organisation suivante :

Mercredi 9 octobre :

- 14h : accueil des participants (remise de badge, du dossier congressiste, collation, bagagerie)
- 14h / 16h : en lien avec la SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer (Office de Tourisme et des Congrès) proposition de visites du territoire
- 16h30 /19h30 : plénière d'ouverture à SCENEO - Salle de spectacle et d'évènementiel à Longuenesse

- 20h/23h : soirée « Diner des chefs » à SCENEO - Salle de spectacle et d'évènementiel à Longuenesse
- de 21h à 00h00 : retour en bus des participants vers les hébergements

Jeudi 10 octobre :

- 7h/8h : sortie découverte sportive de la ville en footing ou à vélo
- 8h30/ 16h30 : Ateliers selon 3 formats :
- Ateliers parcours « explorer les changements
- Ateliers visites « débattre des changements »
- Atelier enquête « expertiser les changements », suivi d'une ou des activités teambuilding « on fait ça sur l'espace public »
- 17h / 19h : en lien avec la SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer proposition de visites du territoire
- 20h / 01h : soirée de gala à Saint-Omer
- de 21h à 02h00 : retour en bus des participants vers les hébergements

Vendredi 11 octobre

- 8h : accueil des participants
- 9h/12h : plénière de clôture
- 12h/14h : box déjeunatoire à emporter ou à partager sur place
- 14h30 / 16h30 : en lien avec la SPL tourisme en Pays de Saint-Omer proposition de visites du territoire

b. Esprit de la rencontre

Moment majeur de l'urbanisme français, la rencontre nationale des agences est un temps fort où les élus et techniciens se retrouvent, échangent et apprennent les uns des autres. La 45^{ème} rencontre s'inscrit pleinement dans cette ambition, avec également la volonté de faire de cet évènement un moment convivial.

c. Thème de la Rencontre

Proposition de titre :

Immersion: Espace(s) public(s) vivant(s) – in situ : Espace(s) public(s) vivant(s)

Problématique :

De l'espace public au sens de l'agora politique à celui d'espaces publics au sens des lieux publics, cette polysémie reflète d'une certaine façon l'évolution des modes de vies et sociétés à travers le temps.

L'espace public est un espace d'apparence, un espace incarné, un lieu de mise en visibilité. Il se révèle dans la parole et dans l'action. Les espaces publics sont des lieux accessibles aux publics, arpentés par les habitants. Ils se matérialisent à travers des nuances de formes et cultures urbaines ; les rues, les places, les chemins, les avenues, les squares, les jardins, les berges, etc. Ces dimensions spatiales croisent des dimensions temporelles, renvoyant à la disponibilité, aux publics et aux usages.

La qualification d'espace(s) public(s) émerge et se diffuse dans les années 60/70 lorsque la ville s'adapte à l'avènement de la voiture. A la même période, le mouvement artistique désigné aujourd'hui par le vocable « arts de la rue » connaît un bouillonnement avec la sortie des cadres conventionnels pour mettre en scène la ville et le paysage dans une conjugaison entre recherche esthétique et préoccupation de l'évolution du monde contemporain.

Les transitions – issues d'un contexte sociétal et environnemental marqué – auxquelles nous devons faire face aujourd'hui révèlent de nouveaux rapports et attentes vis-à-vis de(s) espace(s) public(s) : crise sanitaire, perte de biodiversité, changement climatique, mouvements sociaux, enjeux sécuritaires, désimperméabilisation / renaturation, etc.

La connaissance des usages, qu'ils s'expriment dans des espaces réels ou virtuels (outils numériques, intelligence artificielle, concertation), évolue et apporte également un nouveau regard. Il semble d'autant plus important de pouvoir les appréhender parce qu'ils relèvent d'une approche sensible de nos villes, villages et territoires.

Ce constat amène à s'interroger sur différentes notions pour penser l'(es) espace(s) public(s) :

- Géographie et spécificités territoriales :
 - *Socle géographique, rapport d'appartenance territoriale, dimension culturelle, prise en compte du contexte, inter territorialité, standardisation,*
 - *Sol / sous-sol, eau, héritages, patrimoines, sensoriel (5 sens),*
 - *Biomimétisme, matériaux, paysages, micros et grands paysage, urbain / rural, récit des lieux, toponymie,*
- Gestion, privatisation et régularisation
 - *Privatisation, stratégie du privé sur l'occupation de/des espace(s) public(s), la création d'usage public sur l'espace privé, limites public / privé*
 - *Marchandisation des espaces publics, marketing territorial,*
 - *Sécurité, espace(s) public(s) du contrôle,*
- Vivre ensemble : entre individualité et collectifs :
 - *Espace(s) pour tous, genre, intergénérationnel, indésirables, handicaps, touristes / résidents, rapports sociaux (intensité des relations sociales, mixité sociale, équité sociale, ...),*
 - *Diversité des usages et des modes de vie (conflits d'usages, accessible à tous avec des codes d'usage), support d'activités (économiques, loisirs, sports, culture - manifestation / animation / évènementiel), bien-être,*
- Ensemble des êtres vivants : *les liens entre les hommes, la faune, la flore, la nature en ville, les enjeux de renaturation, de biodiversité, des sols*

- Adaptation et résilience : *densification, urbanisme favorable à la santé, décarbonation, désartificialisation, changement climatique,*
- Expression publique, politique, citoyenne et culturelle : *l'appropriation politique et citoyenne sous toutes ses formes, l'espace public vivant et habité, le lieu de rencontre et des événementiels, la place de l'art, la place de l'expression, la place des revendications, le lieu de nombreux conflits et nuisances à arbitrer*
- Temporalités : *dimensions variées, mutualisation des espaces, des temps, enjeux de l'espace commun, chronotopie, chrono aménagement, chrono urbanisme changements d'usages*
- Désirabilité, entre esthétisme et fonctionnalité : *complémentarité et injonctions contradictoires de l'embellissement, de l'esthétisme, des usages, des enjeux sociétaux et des considérations techniques, juridiques et financières, les bâtis public(s) et privé(s) à vocation d'espace(s) public(s)*
- Espaces virtuels comment espaces physiques et virtuels peuvent être complémentaires ? Espace numérique, réseaux sociaux, jeux video, *représentations, métaverse.*

Ces notions mettent également en exergue le processus de création de(s) espace(s) public(s) et de leurs animations celui-ci posant les questions suivantes : comment, qui, quoi, quand, où et pourquoi ? Ce processus assez simple en apparence est néanmoins intéressant à questionner pour comprendre la complexité des évolutions et des interactions auxquelles le(s) espace(s) public(s) et les sociétés ne cessent d'être confrontées.

[Comment ?] De nouveaux outils, notamment l'omniprésence des données ou le développement de l'intelligence artificielle, des réalités virtuelles et augmentées, du métaverse..., questionnent-ils les réflexions sur le(s) espace(s) public(s) ? Ces nouveaux outils remettent-ils en cause leur fabrique ? Les données sont-elles le (parfait) reflet des usages ou des sociétés ? Comment ces données s'articulent-elles alors avec l'expertise d'usages, l'expertise professionnelle et l'expertise politique ? Quels processus de création pour créer des espaces publics qualitatifs et répondant aux enjeux auxquels la société est confrontée ?

[Qui ?] Le rôle des acteurs de l'aménagement, qu'ils soient techniciens, élus, institutionnels et des usagers, qu'ils soient habitants ou touristes, est-il à réinterroger, à intégrer dans un nouveau processus de la fabrique des espaces publics « avec » ; « pour » et « par » ? Le rôle des élus, va-t-il évoluer comme animateur du lien avec les autres acteurs (citoyens, acteurs institutionnels, privés, etc.) ? Quel est le rôle des acteurs du privé ?

[Où ?] Le(s) espace(s) public(s) reflètent également une certaine évolution des sociétés, des usages et de leurs cultures. Là où les usages sont en constantes évolutions, et ce de façon relativement rapide, la forme spatiale et notamment le tissu urbain, reste. La rencontre entre formes spatiales et société est un enjeu majeur. Pour autant, il est à se demander si la rencontre entre ces deux notions et les réflexions sur les espaces publics sont garanties d'une certaine qualité et notamment de la qualité de vie ?

[Quand ?] L'étude de(s) espace(s) public(s), par cette approche, amène à prendre en considération les dynamiques, les évolutions passées et les transformations futures pour ne pas figer et standardiser ceux-ci dans une époque. Est-ce que les façons de faire les espaces publics actuels, offrent une certaine forme de résilience pour faciliter ces transformations, qu'elles soient progressives ou brutales ?

[Pourquoi ?] Pourquoi fabrique-t-on ou réinvente-t-on l'(es) espace(s) public(s) ?

Ces questions et leurs réponses sont interdépendantes : elles se croisent, se lient, parfois s'opposent. Elles puisent et s'inspirent parfois du passé, ou s'affichent en rupture à l'existant. Cela forme un système complexe, qui n'est pas hors-sol, et pourrait correspondre au métabolisme urbain, au socle de la ville et des espaces ruraux.

Si les réflexions et la création de(s) espace(s) public(s) prennent en compte l'ensemble des neuf notions énoncées plus haut, sont-elles pour autant garantes d'une certaine qualité de vie quotidienne ? A quoi correspond cette qualité de vie ? La qualité de vie, la qualité des espaces publics, autant que celle de l'espace public, est-elle mesurable et quantifiable ? Peut-on mesurer l'(es) espace(s) public(s), à la fois via des critères factuels et objectifs, et à la fois via des critères subjectifs propre à chacun, qui relèvent de l'espace vécu et participent activement à la qualité de/des espace(s) public(s) ?

4. CONCEPTION DE LA MANIFESTATION

Le prestataire retenu participera à **une première réunion de cadrage du projet** en présence de plusieurs représentant(s) de L'Agence. Des réunions supplémentaires pourront avoir lieu en fonction de l'envergure et la complexité de l'événement.

Cette réunion aura vocation à :

- Evoquer tous les aspects organisationnels de l'événement d'un point de vue logistique, administratif et technique ;
- Recueillir les besoins de L'Agence en fonction du déroulé de l'événement et mettre au point une procédure en vue de planifier, coordonner l'action des différents intervenants (recensement des devis notamment).

A l'issue de cette réunion, le prestataire remettra, **dans un délai maximum de 15 jours ouvrés**, une proposition écrite présentant l'aménagement proposé, la scénographie et les préconisations des prestations et personnels techniques nécessaires. Ce délai est un délai maximum et peut donc être raccourci selon l'urgence.

5. SCENOGRAPHIE / SIGNALÉTIQUE

Le prestataire retenu aura la charge de la scénographie et de la signalétique sur les lieux des plénières et des soirées (Longuenesse et Saint-Omer). Le prestataire sera responsable de la décoration générale, la mise en lumière, la sonorisation, et d'autres éléments contribuant à créer une atmosphère à la fois efficace, conviviale, et adaptée aux lieux et aux débats pour les plénières et à la convivialité et aux moments de repas pour les soirées.

Pour chaque événement, le prestataire devra être en capacité de proposer une scénographie adaptée au thème et à l'espace retenu.

L'ambiance générale recherchée, rappelant le thème des espaces publics, l'objectif de convivialité et l'identité visuelle de l'évènement (charte graphique), devra se décliner dès l'entrée, au niveau de l'accueil des participants, dans les espaces de détente et de restauration, dans l'espace des plénières ainsi que dans l'espace de travail partagé mis à disposition des participants et intervenants. De la signalétique devra par ailleurs être déployée depuis les principaux modes d'arrivée (accès piétons, parking, pôle bus) afin de signaler l'évènement.

Concernant la scène, elle devra être d'une dimension suffisante pour accueillir une dizaine de personnes et un écran de projection de grand format (images fixes, vidéos, slides, etc.). Le décor devra y être simple, l'ambiance devant se traduire davantage par le jeu des sons et lumières. De plus, la relation entre la scène et la salle devra favoriser les interactions.

IMPORTANT : il sera demandé au titulaire du marché de fournir impérativement un « Bon à tirer » (B.A.T.) pour toute réalisation de personnalisation d'équipement.

o Fabrication de la signalétique directionnelle et informative sur le site

o Conseil en aménagement

o Décor, mobilier de scène, conception, fabrication, pose et dépose

>> Le prestataire devra proposer une décoration et une ambiance chaleureuse sur le plateau, en adéquation avec le thème général de la rencontre

6. REALISATION DE LA MANIFESTATION

Une fois le concept, la scénographie, le programme des animations et le budget définis et validés expressément par L'Agence, le prestataire assurera les étapes de réalisation du projet.

Il participera à la mise en place, au suivi et au démontage de l'événement.

Il sera particulièrement attentif et responsabilisé sur les normes de sécurité en vigueur sur l'ensemble du projet.

Le prestataire assurera les missions logistiques suivantes selon l'événement :

-le suivi technique, logistique avec les organisateurs, les prestataires et les équipes de L'Agence affectés à l'événement, et la coordination des intervenants ;

-la fabrication, le montage, le démontage et le retour des matériels dans leurs lieux de stockage ;

-le suivi de la constitution et du dépôt d'autorisation pour les événements exceptionnels dans le respect de la réglementation sur les ERP ;

-le recueil de l'ensemble des plans de prévention remis par les intervenants ;

-la communication auprès des autorités du secteur (police, pompiers) de la tenue de l'événement.

Le prestataire garantit le bon fonctionnement de son installation pendant la durée de l'événement. Il assurera le remplacement d'accessoires, d'ampoules, tout matériel pouvant tomber en panne (matériels son, vidéo, lumière...) et toutes interventions relevant d'un incident (moquette à changer, raccord de peinture...), et ce en lien avec les intervenants.

La réception des installations sera effectuée par un ou des représentant(s) de L'Agence, ou un de leurs représentants (dont le prestataire).

7. ÉLÉMENTS DE SECURITE ET PMR

Le prestataire aura la charge de l'ensemble des procédures de vérification et de sécurité pour la pose et dépose. Le prestataire prévoira la présence des personnels techniques nécessaires à l'installation de l'équipement, en fonction de l'aménagement, le jour du montage et du démontage.

Le prestataire devra respecter l'ensemble des règles, normes de sécurité en vigueur et dans ce cadre, prévoira un ou plusieurs extincteurs à poudre si les normes de sécurité l'exigent et tout autre équipement nécessaire à la sécurité de l'installation.

Un accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite et son aménagement doivent également être prévus.

Le prestataire, les sous-traitants et les entreprises déployées sur site métropolitain s'engagent à prendre rendez-vous en amont pour mesurer leur capacité d'intervention et la faisabilité du projet et prendre connaissance des dispositions techniques et matérielles (notamment au niveau des câblages, des mesures de sécurité, des puissances électriques possibles...).

8. REALISATION PHOTOS ET AUDIOVISUELS

Le prestataire aura la charge de la captation photos et audiovisuelle sur les 3 jours. Cette captation devra permettre à la fois de restituer en direct les événements et de contribuer à la restitution de l'évènement a posteriori.

Il pourra être sollicité également pour la réalisation de vidéos devant alimenter le contenu des plénières. Il pourrait s'agir d'une interview à enregistrer ou d'un film introduisant une problématique... Le prestataire proposera des forfaits en fonction de différents formats dans son offre.

Il est précisé que les contenus photos et audiovisuels promouvant des images du territoire pourront être fournis par la SPL Tourisme.

L'ensemble des supports produits devront être fournis en fichier libre de droit pour l'utilisation de L'Agence dans le cadre de ses missions.

9. REALISATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE ET DECLINAISON SUR TOUS SUPPORTS

Il est attendu du prestataire retenu de concevoir l'identité visuelle de l'évènement. Pour cela, il devra proposer dans un premier temps plusieurs hypothèses argumentées et illustrées. Après le choix d'une orientation, il sera attendu la déclinaison sur tous les supports (présentation, signalétique, badge, affiche, invitation, fond d'écran, site internet de la rencontre, programme pdf final etc.) et la mise à disposition des éléments graphiques (modifiables) et explicatifs permettant une appropriation et une utilisation par les graphistes de l'Agence.

Il est précisé que dans le cadre du travail mené en 2023 sur la formalisation de son manifeste et la définition de ses valeurs et engagements, L'Agence fait évoluer en 2024 son identité visuelle, avec un nouveau logo et une nouvelle charte graphique, venant également célébrer ses 50 ans et fusionner avec l'identité du label PAH.

Le prestataire devra assurer la cohérence des informations sur tous les supports qu'ils soient print ou numériques.

L'ensemble de l'identité graphique devra être finalisée pour fin mars.

10. CO DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET ET DU MODULE DE GESTION DES INSCRIPTIONS DE LA RENCONTRE

L'Agence fera appel à une prestation pour la réalisation du module de gestion des inscriptions aux rencontres et aux hébergements. Elle fera appel au même prestataire pour développer un site internet dédié à la rencontre ou intégrera au sein du site internet de l'Agence en cours de refonte les pages dédiées à la rencontre. Le prestataire devra accompagner et coordonner la réalisation de cette mission dans la production des contenus et sera force de propositions et conseils pour optimiser le parcours du congressiste et le suivi pour l'organisateur.

Le site internet et le module de gestion devront être opérationnels pour mi-mai.

11. ORGANISATION ET GESTION DES PLENIERES

Les plénières se dérouleront à Scénéo Longuenesse. L'accueil, la bagagerie, l'espace co working pour congressistes, le cocktail déjeunatoire se feront au rez-de-chaussée ;

Les plénières et le diner des chefs dans la salle des spectacles et congrès. Elles se dérouleront de la manière suivante :

Mercredi 9 octobre :

- 14h : accueil collation
- 16h30 : début de la plénière d'ouverture
- 19h30 : fin de la plénière d'ouverture

Vendredi 11 octobre :

- 8h : accueil café
- 9h : début de la plénière de clôture
- 12h : fin de la plénière de clôture

Les fluides, le nettoyage, la sécurité incendie, les hôtesse d'accueil seront prises en charge dans la prestation de SCENEO Longuenesse. La coordination du staff hôtesse sera assurée par le prestataire

L'ensemble des autres prestations devront faire l'objet d'une mise en concurrence avec une phase de concertation entre L'Agence, SCENEO et le prestataire pour le choix des prestataires techniques (sons, lumières, etc.)

Le prestataire retenu sera chargé des prestations suivantes :

- Technique vidéo / son / lumière

o Captation et diffusion vidéo –infodécor et personnel associé.

>> les plénières seront filmées et diffusées sur grand écran, sur le plateau, dans le hall d'accueil. Le prestataire prévoira dans sa remise de prix une option pour la diffusion simultanée sur le site de la Rencontre.

o Gestion du son et de la lumière et personnel associé.

>> le prestataire devra proposer une ambiance sonore et de mise en lumière ; il en assurera la gestion.

- Animateur et animation

o Binôme homme/femme d'animateurs lors des plénières capable de synthétiser et relancer le débat, l'un des animateurs pourra être un(e) salarié(e) de l'Agence dans ce cas le coaching devra être réalisé par le prestataire. Le prestataire fera des propositions d'animateur(trice).

o Réalisation de slides et animation lors des passages de paroles et si besoin d'illustrer des propos d'intervenants.

Il est attendu du prestataire d'accompagner de manière globale sur la gestion et la préparation en amont des plénières (accompagnement à la rédaction en chef, rédaction du conducteur).

12. SOIREE DINER DES CHEFS A LONGUENESSE

La soirée diner des chefs aura lieu à SCENEO Longuenesse dans la salle des spectacles et congrès. La soirée accueillera environ 600 personnes.

Elle se déroulera de la façon suivante :

19h30 : accueil

20h : verre de bienvenue

20h30 : début du diner

22h30 (max) : fin du repas

A partir de 23h, jusque 1h : musique d'ambiance, animations tout au long de la soirée à définir en lien avec l'EPCC La Barcarolle

Le prestataire prendra en charge les points suivants :

- Accueil

Hôtesse, vestiaire, matériel et tickets

- Décoration / ambiance

L'esprit de la soirée se voudra convivial, privilégiant les découvertes culinaires des chefs du Pays de Saint-Omer appelés à répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt, l'ambiance devra être emprunt du thème de la Rencontre en favorisant les discussions et les échanges entre les congressistes.

Le prestataire devra faire des propositions d'ambiance et de décoration selon le thème retenu. Il sera également en charge des différentes animations de la soirée.

- Restauration

Le prestataire rédigera en lien avec L'Agence et SCENEO l'Appel à Manifestation d'Intérêts des chefs, participera, mettra en œuvre et coordonnera la réponse à cet AMI. Différentes dispositions assis / debout seront prévues pour permettre aux congressistes de se restaurer et de dialoguer. Le prestataire devra faire des propositions différentes dans cet esprit.

Deux soirées sont prévues lors de la rencontre. Le prestataire devra faire une proposition qui donne à chaque soirée son identité tout en étant complémentaire de l'autre.

13. SOIREE DE GALA A SAINT-OMER

La soirée de gala aura lieu à Saint-Omer (Chapelle des Jésuites et Bibliothèque d'Agglomération ou Parc des Ruines de l'abbaye Saint-Bertin). La soirée accueillera environ 600 personnes.

Elle se déroulera de la manière suivante :

19h30 : accueil

20h : verre de bienvenue

20h30 : début du repas

22h30 (max) : fin du repas

A partir de 23h, jusque 1h : DJ

Animation tout au long de la soirée : orchestre, spectacle, jeux...

Le prestataire prendra en charge les points suivants :

- Accueil

Hôtesse, vestiaire, matériel et tickets

- Décoration / ambiance

L'esprit de la soirée se verra convivial, festif.

Le prestataire devra faire des propositions d'ambiance et de décoration selon le thème retenu. Il sera également en charge des différentes animations de la soirée.

- Restauration

L'offre de restauration devra faire écho à la street-food, tout en rappelant la culture locale (ex : baraque à frite, marchands de gaufres ou de glaces, etc.). Les congressistes viendront s'y servir. Des espaces tables et assises suffisantes seront prévues pour permettre aux congressistes de se restaurer assis.

Le prestataire devra faire des propositions différentes dans cet esprit. Il aura la charge de la gestion du/des traiteur(s) et garant du timing du repas.

- Gestion technique des lieux

Le prestataire sera en charge de la mise en lumière des lieux, de la gestion du confort thermique (s'agissant de lieux ne disposant pas de solution de chauffage), etc. et du personnel associé.

Deux soirées sont prévues lors de la rencontre. Le prestataire devra faire une proposition qui donne à chaque soirée son identité tout en étant complémentaire de l'autre.

14. DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

Éléments à produire :

Les candidats à la présente offre devront remettre à l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer une proposition (format papier et informatique) contenant :

- Une présentation sommaire de l'entreprise candidate et de ses références, avec la sélection de quelques-unes témoignant d'une envergure similaire en précisant le budget déployé, ainsi que de références faisant écho aux spécificités de cet évènement (Urbanisme / FNAU, thème espaces publics, etc.) en justifiant des parallèles établis ;
- Une présentation synthétique de la compréhension de la mission, de ces enjeux, du positionnement de l'Agence et premières intentions du prestataire
- une offre détaillant les contenus et les montants de la prestation conseil et de la prestation production ;
- Un planning de travail et de production ;
- Une estimation par poste des prestations.

Dépôt des propositions :

La date limite de dépôt des propositions est fixée au **23 février à 12h00**.

Les documents doivent être livrés sous enveloppe fermée sur laquelle il sera stipulé : « AAPC Organisation et coordination logistique et technique de la 45^{ème} rencontre des agences d'urbanisme », à l'adresse suivante :

Monsieur Christophe MOLIN
Directeur Général
Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer
Centre Administratif Saint-Louis
Rue Saint-Sépulcre
CS 90128
62503 Saint-Omer Cedex

Les visites de site sont possibles le 6 février 2024

- De 8h45 à 12h (rendez-vous au parc St Bertin puis visite de la chapelle des jésuites, puis visite de scénéo)

- De 14h à 17h15 (rendez-vous à scénéo puis visite de la chapelle des jésuites puis visite du parc St Bertin)

Date de début de mission : le 1^{er} mars 2024

Date de fin de mission : le 29 novembre 2024

Langue devant être utilisée dans l'offre : Français

Modalité de retrait du dossier : <https://www.aud-stomer.fr/>

Renseignements administratifs et techniques :

Tél. : 03 21 38 01 62

Courriel : emeline-boulangier @aud-stomer.fr / elodie-duquenne@aud-stomer.fr

Délais de validité des offres : 120 jours

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : Mardi 23 janvier 2024